

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 336

présenté par
M. Albarello

à l'amendement n° 54 de M. Jean-François Lamour

à l'ARTICLE 19

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« tel que prévu par le »

les mots :

« dans les communes visées au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel de précision.